Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Mirazyl Box

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Biocides, Boîte Anti-Fourmi

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Benelux nv

> Filliersdreef 14A B-9800 DEINZE

Téléphone : +32 (0)9 311 00 00 Téléfax : +32 (0)9 298 09 49

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : compo@compo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons,

Téléphone:+32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nocif pour les organismes aquatiques, en-Mentions de danger : H412

traîne des effets néfastes à long terme.

: P102 Tenir hors de portée des enfants. Conseils de prudence

> P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipu-P270

lant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

2.3 Autres dangers

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : biocide avec 0.8 g/kg Spinosad et 99% matériau inerte

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Spinosad	168316-95-8 434-300-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<= 0,08

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : à peine possible

En cas de contact avec la

peau

: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau. Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre chimique sèche

Sable

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

Moyens d'extinction inappro-

priés

: aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vi-

gueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

tion sans danger

Conseils pour une manipula : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains

avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger

de l'humidité.

Précautions pour le stockage

en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

: 11, Solides combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations con-

cernan.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Remarques : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection de la peau et du

corps

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : Protection respiratoire non nécessaire

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : gel, visqueux(se)

Couleur : jaune à ocre

Odeur : caractéristique, miel-comme

pH : 4,5, Concentration: 10 g/l

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : pas facilement inflammable(s)

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : 1,08 g/cm³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : en grande partie soluble

Coefficient de partage: n-octa- : log Pow: 3 - 5

nol/eau

Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.

Température d'auto-inflamma- : Donnée non disponible

bilité

Température de décomposi-

tion

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 2,3 Pa.s (20 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non pertinent

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

née Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: non sensibilisant

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mu-

tagènes

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des pro-

priétés des différents constituants.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Incidences sur le développe-

ment du fœtus

: Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (carpe): 4,0 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Spinosad

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

: CE50 (Daphnia magna): > 1,0 mg/l Durée d'exposition: 48 h

tiques

Substance d'essai: Spinosad

Toxicité pour les algues : CE50 (diatom Navicula sp.): 0,079 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

Substance d'essai: Spinosad

Composants:

Spinosad:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 4,99 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 92,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 106 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Navicula pelliculosa): 0,077 mg/l

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

Elimination physico-chimique : Remarques: Le produit peut être décomposé par des proces-

sus abiotiques, par exemple chimiques ou photolytiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 100 - 300

Substance d'essai: Spinosyn A, Spinosyn D

Remarques: Le potentiel de bioconcentration est modéré.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Milieu: eau - sol

Remarques: immobile

Répartition entre les compar-

timents environnementaux

: Koc: 35,024

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'ac-

tion biologique des boues activées.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions réglemntaires nationales et localse doivent

être respectées. Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Mettre les emballages rincés à la disposition des services de

recyclage locaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 2 Dangereux pour l'eau

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des ef-

fets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation: ECHA - Agence européenne des produits chimiques: EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de

Mirazyl Box



Version: 2.2 Date de révision: 29.09.2016

sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR